

PREFET DE L'ALLIER

Moulins, le 18 janvier 2017

Préfecture
Cabinet du Préfet
Pôle des polices administratives

Affaire suivie par Mme FOURNIER
04 70 48 30 32
dorothee.fournier@allier.gouv.fr

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention des services de la DDCSPP de l'Allier (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) au sujet de deux annonces parues dans Le Bon Coin relatives à des dons de chiens.

La première annonce mentionnant un American Staffordshire terrier non LOF, pouvant être considéré comme un chien de 1^{ère} catégorie pour lequel la réglementation interdit la cession à titre gratuit ou onéreux (article L211-15 du code rural et de la pêche maritime), a été retirée dès votre signalement.

Après enquête, il apparaît que le chien visé par l'annonce était un American Staffordshire terrier LOF de 2^{ème} catégorie, dont la cession est en principe autorisée. Cependant, le numéro d'identification figurant dans l'annonce ne correspond à aucun permis de détention connu par mes services. Je vous informe que je saisis le groupement de gendarmerie départemental ainsi que la DDCSPP, service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pour examen de la situation.

De la même manière, s'agissant de la deuxième annonce concernant le don d'un cocker (ou bichon) ne relevant pas d'une espèce dite à caractère dangereux, je transmets votre requête à la DDCSPP, service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pour examen en liaison avec le service santé, protection des animaux et de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet, et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Sophie LESIEUX

Monsieur Luc LADONNE
Syndicat national des activités liées aux
animaux domestiques et non domestiques, aux
végétaux d'ornement, à l'environnement et au
cadre de vie (SYNAPSES)
55 rue Lacordaire
75015 Paris